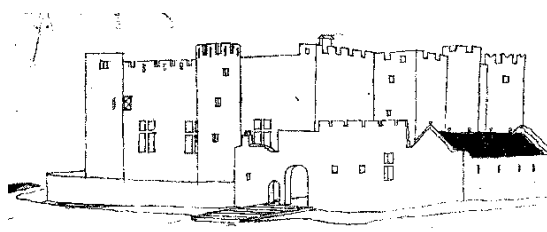
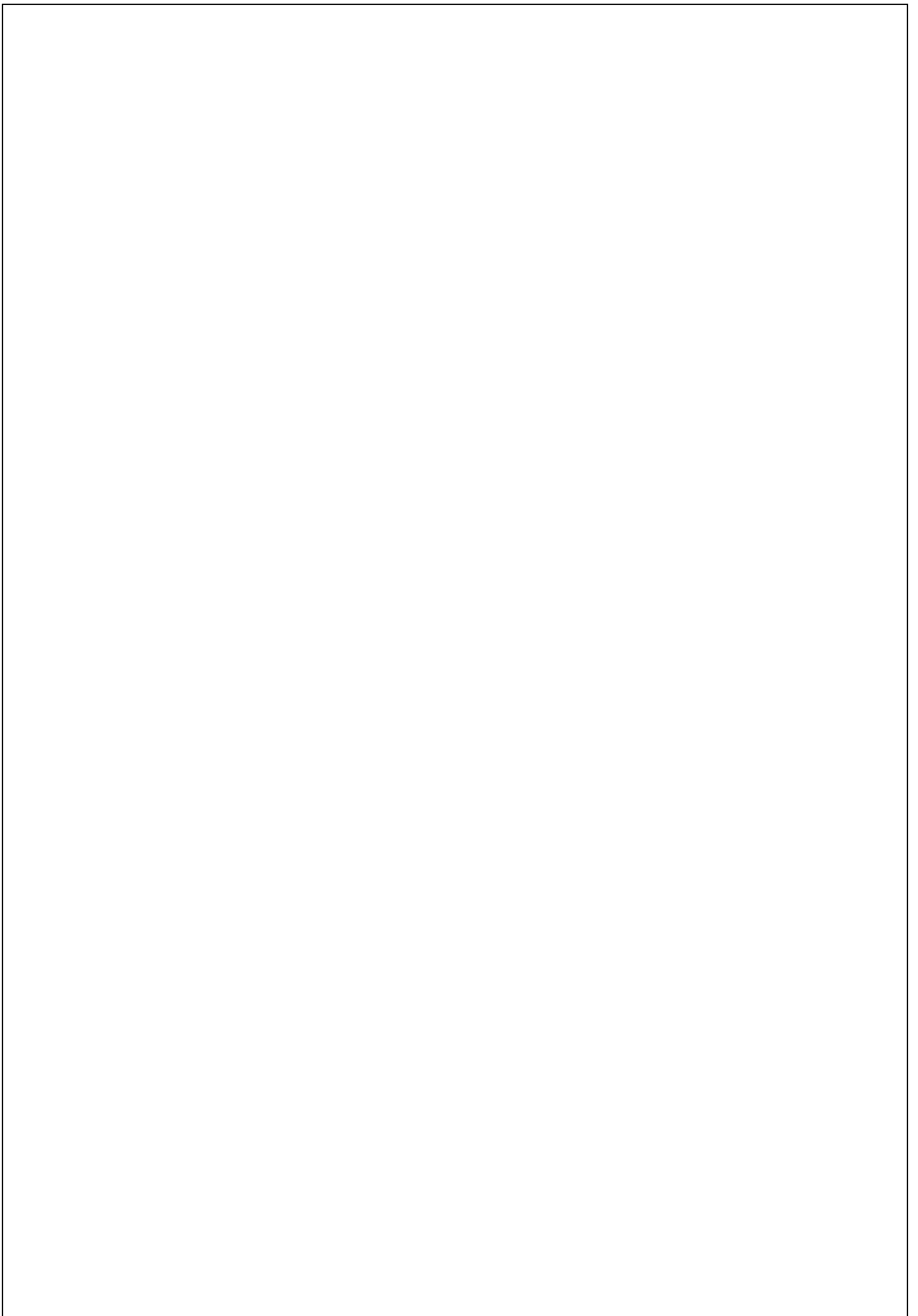


OLLOIX / INFOS

Bulletin municipal de la commune d'Olloix
Hiver 2009





Le mot du Maire

Chers Olloisiennes et Olloisiens, chers amis,

L'année 2008 s'est achevée dans un climat perturbé : par la météo, bien sûr, par la crise financière surtout, mais aussi par l'environnement social et économique qui rend les perspectives de l'année 2009 peu lisibles : chacun d'entre nous est un peu inquiet ne sachant pas de quoi l'avenir sera fait. La collectivité communale n'échappe pas à ce contexte morose et s'interroge aussi sur ses réelles possibilités au regard des restrictions financières annoncées !

L'évolution des dotations de l'Etat sera-t-elle pour OLLOIX pénalisante, stable ou, comme promis, en légère progression en 2009 ? La prise en compte, dans le calcul des dotations de l'Etat, de la nouvelle population issue du recensement devrait logiquement augmenter de façon sensible nos recettes de fonctionnement, mais la promesse sera-t-elle tenue par l'Etat et à quel niveau ? Du point de vue des investissements, nous sommes également inquiets de l'avenir du Fonds de compensation de la TVA, l'Etat ayant annoncé qu'il serait intégré dans le volume global de la dotation générale de fonctionnement (DGF) : ce qui peut signifier une réduction progressive de près de 15% des aides publiques généralement mobilisées par les communes ?

L'équipe municipale a cependant tout mis en œuvre pour « engager » dès cette année son programme : demande de financement de la 1^o tranche d'assainissement du secteur de la CROZE et de la CHARREYRADE ; prescription et engagement des études du Plan Local d'Urbanisme, mise au point du volet communal du Contrat Local de Développement conclu, pour les 5 prochaines années, entre la Communauté de communes Les CHEIRES et le Conseil général ; approbation du Plan Local d'Habitat ; mais aussi acquisition d'un nouveau tractopelle permettant, comme par le passé, de réaliser à nouveau par nous-mêmes certains travaux de voirie et de réseaux.

Si l'aménagement de la médiathèque et le réaménagement de la salle dite du préau a semblé à tous une bonne chose, il nous reste à poursuivre des travaux de réparations dans l'église et à commencer à s'occuper de valoriser les acquisitions immobilières de La FORGE comme de la maison CONSTANTIN.

L'année 2009 devrait voir l'équilibre des comptes se rétablir à nouveau : les gros investissements que constituaient l'aménagement de la traverse, la réfection des réseaux d'eau potable, l'enfouissement des réseaux « secs » de téléphone et d'électricité, la rénovation de l'éclairage public de la rue « des trois Puits », puis l'aménagement de la mairie et de la médiathèque seront en effet remboursés presque en totalité !

La collectivité communale s'apprête donc à assumer pleinement en 2009 les services dont elle a la charge, à poursuivre les études comme les programmes de travaux annoncés, et à faire front aux difficultés qui pourraient naître de la situation économique un peu exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons.

L'équipe municipale et moi-même souhaitons donc aux olloisiens une heureuse année 2009 dans un climat social apaisé, où nous saurons, en nous montrant tous solidaires et civiques, surmonter et réduire les problèmes que ne manqueront pas de surgir tout au long de cette nouvelle année .

Bonne année à tous,

Le Maire, Bernard Faye



La vie communale

Fonctionnement de la Mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public le mardi après midi de 14h à 18h, le vendredi de 15h à 18h ainsi que le premier et le troisième samedi de chaque mois de 10h à 12h.

Tél : 04 73 39 32 13

Fax : 04 73 39 07 04

Site internet : <http://www.olloix.fr>

Courriel : olloix@wanadoo.fr

C'est Mme Florence Delaigue, qui assure désormais l'accueil du public.

Permanence de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint assurent une permanence en mairie, les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois de 17 h à 19 heures. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat ou par courriel à olloix@wanadoo.fr.

Médiathèque

La médiathèque a intégré, ses nouveaux locaux au rez de jardin de la mairie. Elle est ouverte tous les mardis de 16h à 18h et tous les samedis de 11h à 12h.

Etat Civil 2008

Naissances

Téo CATTARELLI (Fils de Benoît Cattarelli et Line Rochet) né à Beaumont le 13 janvier 2008

Gabin BAFFALEUF (fils de Vincent Baffaleuf et Julie Barrier) née à Beaumont le 29 janvier 2008

Héloïse POREE (Fille de Yvon Porée et Marie-Thérèse Vestis) née à Clermont-Fd le 18 avril 2008

Cérémonie du 11 novembre

En ce jour du 11 novembre 2008, quelques olloisiens se sont retrouvés au monument aux morts afin d'écouter le discours lu par Mr le Maire pour la commémoration du 90^{ème} anniversaire de la fin de la première Guerre Mondiale. L'armistice fut signée le 11 novembre 1918 dans un wagon en gare de Rethondes, petit bourg jusque là inconnu en forêt de Compiègne.

Cette commémoration revêtait une signification particulière puisque il n'y a plus sur notre territoire de vétérans vivants, notre dernier « poilu » s'étant éteint au cours de l'année 2008.

En lisant tous les noms inscrits sur le monument, on ne peut s'empêcher de penser au tribut payé par toutes nos petites communes ainsi que par la France de cette époque : un quart des hommes entre 20 et 30 ans furent tués au combat et à la fin du conflit on comptait 17 millions de blessés, gazés ou invalides.

Il est important que la jeune génération soit présente lors de ces hommages, ce qui a été le cas cette année à Olloix, et que les parents leur

Lucas RAMAGNANO (fils de Laurent Ramagnano et Laëtitia Clavière) né à Clermont Fd le 3 septembre 2008

Mariages

Bernard DUMAS et Françoise PETITET le 5 juillet 2008

Pierre-Alain BREULY et Sarah FREDET le 26 juillet 2008

Décès :

Roger DOUPEUX le 2 octobre 2008

Laurent FONTBONNE le 9 décembre 2008

Informations pratiques

Depuis le 1^{er} janvier 2009 le prix du passeport est passé de 60 à 88 € pour les adultes (44 € entre 15 et 18 ans et 19 € pour les mineurs de moins de 15 ans).

La carte d'identité reste gratuite, cependant, en cas de renouvellement elle est soumise à un droit de 25 € si l'on ne peut pas rendre l'ancienne et cela, quel qu'en soit le motif.

L'école

Les enfants sont de plus en plus nombreux à Olloix Il y a 23 écoliers dans notre école primaire le Sivos « école de la Monne », 5 à l'école primaire de St-Amant et 5 à l'école Ste Cécile.

Nous avons 11 collégiens au collège Jean Rostand des Martres de Veyre, et 5 au collège St Joseph de St Saturnin.

Ces élèves, utilisent pour la plupart, le transport scolaire organisé par le conseil général.



expliquent l'horreur de cette guerre, pour qu'eux-mêmes puissent transmettre le message à leurs enfants, alors il y aura peut-être un jour vraiment dans ce monde une « der des der »...

En attendant, afin de clore ce moment toujours très suivi sur une note un peu plus joyeuse, tous, jeunes et moins jeunes se sont retrouvés dans la salle du Préau rénovée pour le pot de l'amitié.

Le CCAS et le Noël des enfants

Qui ne connaît pas les trépidantes aventures de Raoul et Léonie ? certainement pas les enfants d'Olloix puisqu'ils ont eu la chance de les découvrir en ce dimanche 14 décembre marqué par un autre événement exceptionnel : la neige !

C'est par la magie d'Alice Merveille, notre conteuse, que les deux héros, adorables peluches,



ont pris vie, évoluant au fil de l'histoire comme au théâtre dans de jolis petits décors, sous le regard attentif et curieux de la presque totalité des petits olloisiens invités par le CCAS. Tous avaient bravé une tempête de neige digne du Pôle Nord descendue pour la circonstance jusqu'à notre village. Il y en a même qui prétendent avoir vu un ours polaire traverser la Charreyrade... Mais ça, c'était après le goûter : chocolat chaud et viennoiseries pour les enfants, café et vin chaud gracieusement offert par l'association Olloisirs pour les parents (ce qui expliquerait, peut-être, la vision de l'ours polaire ?)

Quoi qu'il en soit, les meilleures conditions étaient réunies pour accueillir le Père Noël dont l'arrivée fut saluée avec enthousiasme par les petits et les grands. Cette année il avait réservé aux enfants des puzzles à réaliser au calme tout en s'amusant.

Et puis reprenant sa hotte sur le dos, sous la neige, le Père Noël a continué, sa tournée.

L'urbanisme

Le Programme local d'habitat (PLH)

Elaboré par la communauté de communes Les CHEIRES avec l'aide du bureau F. S Conseil, le Programme local d'Habitat est un document contractuel qui lie, pour une durée de 6 années, la Communauté de Communes et les communes qui la composent avec l'Etat

Le programme Local d'Habitat a pour objet de répartir l'offre en logements de façon équilibrée et diversifiée entre les communes, qu'il d'agissent de logements locatifs, sociaux ou conventionnés, de logements en accession, d'hébergement touristique, etc.

Un scénario volontariste a été retenu en matière de maîtrise du foncier et de programmation de logements, mais aussi au niveau des services, des équipements ou des transports. Des orientations stratégiques ont été sectorisées, la commune d'OLLOIX est rattachée au secteur « montagne » comprenant également CURNOLS, LE VERNET St MARGUERITE et SAULZET LE FROID.

Pour l'ensemble de ce secteur, pour les 6 à 8 prochaines années, les objectifs sont :

- sortir de la vacance une vingtaine de logements dont les 2/3 en locatif à loyer maîtrisé et de bonne qualité thermique,
- mettre en service une vingtaine de logements sociaux,
- accueillir un projet de chambres d'hôtes ou de gîte par an,
- mettre l'accent sur la réhabilitation du parc existant, soit par la remise en état de logements vacants, soit par la transformation de

résidences secondaires soit encore par la transformation d'anciennes granges de caractère en logement,

- étudier la faisabilité de petites opérations de logements locatifs.
- mener une politique architecturale ambitieuse et maîtriser l'étalement urbain.

La réalisation de ces objectifs s'appuie sur une politique foncière commune :

- création de réserves foncières
- programmation de logements locatifs sociaux publics (une douzaine pour notre secteur)
- développement de l'offre en logement à loyer conventionné privé, notamment en sortie de vacance (5 à 6 sur notre secteur),
- aide aux propriétaires bailleurs privés désirant réhabiliter certains logements à destination locatif social...

Les communes qui ont très largement approuvé ce programme sont chargées de favoriser sa réalisation :

- en adaptant leur document d'urbanisme,
- en mettant à disposition de la communauté de communes le foncier nécessaire dans des conditions avantageuses
- en identifiant les porteurs de projet.

De son côté, la communauté de communes consacra une part importante de son budget à la réalisation du Programme Local d'habitat : près de 100 000 euros par an, somme à laquelle s'ajouteront les financements de l'Etat.

Révision du Pos : PLU

Par délibération du Conseil Municipal du 29 août 2008, la commune a décidé d'engager la révision du plan d'occupation des sols (POS) qui équivaut à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les objectifs principaux qui président à la révision du P.O.S. valant élaboration de P.L.U. sont les suivants :

⇒ *Prendre en compte les mutations réalisées depuis 1997,*

⇒ *Adapter les dispositions du PLU aux différents documents de planification réalisés depuis 1997: (PLH, SCOT, Natura 2000, schéma d'assainissement, schéma directeur d'eau potable, etc.)*

⇒ *Organiser le zonage en fonction des potentialités d'accueil souhaitées tant en termes de population que d'activités*

Cette procédure, conduite en application des Lois SRU "Solidarité et Renouvellement Urbain" en date du 13 décembre 2000 et de ROBIEN le 3 avril 2003 devra aussi prendre en compte les objectifs des 2 lois issues du Grenelle de l'Environnement.

Elle se divise en deux phases : une phase d'études et une phase d'enquêtes. Par ailleurs, un dispositif de Concertation avec la population est organisé parallèlement à la phase d'étude.

La phase d'études comportera :

l'établissement d'un diagnostic communal qui sera basé sur l'analyse de l'évolution démographique, de l'activité économique, artisanale et touristique, de l'habitat, des services, des équipements structurants et du patrimoine environnemental et culturel et qui permettra de dresser un bilan de l'état actuel et d'identifier les attentes locales et les besoins de la Commune.

Les conclusions de cette première phase permettent ainsi d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui résumant les objectifs et les orientations que la commune souhaite mettre en œuvre dans les 10 prochaines années

les projets d'aménagement et de développement retenus sont ensuite retranscrits sous forme de documents graphiques et réglementaires (plans de zonage de la commune, le règlement d'urbanisme et les annexes sanitaires)

A l'issue de ce travail d'études, le projet de PLU est arrêté par le conseil municipal, après avoir tiré le bilan de la concertation. Tout au long de la phase d'études, la population communale peut en effet s'informer sur l'évolution du PLU et donner

Le nouveau CLD :

Outil privilégié de financement des collectivités locales, le contrat local de développement, ou CLD, est un document de programmation contractualisé tous les 5 ans avec le Conseil général.

son avis, faire des demandes ou des suggestions. Elles sont alors examinées et prises en compte dans la mesure du possible avant l'arrêt du projet par le Conseil municipal.

La phase de concertation

la population sera associée à la procédure avec notamment les dispositions de concertation suivantes :

La mise en place d'un registre, qui sera à la disposition du public en mairie tout au long de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

La publication dans le bulletin d'information municipal, de l'état d'avancement de la procédure, de la présentation des conclusions du diagnostic et du PADD.

La réalisation d'une réunion publique d'information sur la procédure du PLU et la présentation du PADD.

A la suite de l'arrêt du PLU par le Conseil municipal, la phase d'enquête peut débuter.

La phase d'enquêtes

- *Enquête « inter-services »* : consultation des personnes publiques et des services administratifs associés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Une note de synthèse émet un avis favorable, avec ou sans réserve de modifications à apporter, sur l'ensemble du dossier de PLU.

- *Enquête publique* : le Président du tribunal administratif choisi un commissaire enquêteur. Consultation de la population communale qui peut faire ses réclamations soit directement sur le registre d'enquête, soit en rencontrant le commissaire enquêteur soit encore par courrier. Après la clôture de l'enquête le commissaire enquêteur rédige un rapport où il donne un avis favorable ou défavorable aux dispositions du PLU et se positionne par rapport aux différentes demandes.

Le conseil municipal se détermine ensuite en accord avec les administrations, les personnes et les organismes associés, il modifie éventuellement le document puis l'approuve par une délibération.

Un mois après la date de la publication de la délibération dans la presse spécialisée le PLU devient exécutoire.

La commune a choisi le cabinet BAUTHIER RANOUX , architecte urbaniste pour coordonner les études techniques et assurer le suivi de l'ensemble de la procédure.

C'est la communauté de communes qui est chargée de préparer ce contrat, de le négocier avec le Conseil général et de gérer sa réalisation par phases annuelles.

Le premier contrat qui s'achève avec l'année 2008 a permis de financer de très nombreuses réalisations que ce soit au niveau intercommunal ou au niveau communal. Rappelons que pour la commune d'Olloix le CLD a contribué au financement de la totalité des espaces publics tels la place st GOUERAND, les abords de la traverse, la Place de la CROIX de Pierre, la réalisation de la médiathèque, etc

Le second contrat concerne la période 2009/2013, il doit nous aider à réaliser la plus grande partie de nos projets. Le conseil municipal a donc été appelé à définir les actions à proposer

au financement du Conseil général au titre du contrat :

- actions de valorisation du centre bourg : place de la CHARREYRADE, de la CROZE, allée du Loup, place de la CURE,
- aménagement de bâtiments communaux tels la chapelle de la commanderie, la nouvelle maison des associations .

Le contrat vient d'être approuvé par le Conseil général : il apporte, pour l'instant, à la commune, une aide fixée à 30% du montant des travaux HT.

Le lancement du projet d'assainissement du secteur de la CROZE.



Le réseau d'assainissement de la commune et les stations de traitement ont fait l'objet en 2007 d'un diagnostic complet visant à améliorer leur fonctionnement.

Ce diagnostic a mis notamment en évidence dans le réseau de collecte des eaux usées la pénétration en bien trop grande quantité d'eaux parasites. Ces apports sont localisés principalement :

- sur le réseau amont existant sous la place de la Charreyrade et la rue sous les Jardins canalisant les eaux en provenance du secteur de la CROZE
- sur le réseau aval parallèle au « ris » de la place de la Charreyrade au bas du chemin de la Croix de Loches

Ces réseaux sont très anciens et vétustes, ils ont été réalisés dans les années 50, ils sont partiellement unitaires, ils sont parallèles au « ris »

lui-même canalisé pour sa plus grande partie et dont l'étanchéité serait à vérifier. Rappelons que ris signifie à Olloix ru c'est-à-dire petit ruisseau. Le ris coule au fond de la vallée qui sépare le village avec le puy d'Olloix

Un certain nombre de propriétaires situés sur le secteur amont de la CROZE ont, à plusieurs reprises, manifesté le souhait d'être raccordé à l'assainissement collectif, ils ont d'ailleurs donné à la commune le droit de passage dans leurs propriétés des canalisations correspondantes.

Une première étude avait été réalisée par le bureau SAFEGE Environnement en vue du remplacement de la canalisation unitaire existante par un réseau séparatif en prolongeant ce réseau vers l'amont pour « brancher » le maximum de maisons ou de parcelles à bâtir.

Le diagnostic n'a fait que renforcer la décision d'engager un tel projet, permettant déjà , dans un premier temps de réduire de 45% les arrivées d'eaux parasites et de brancher plus de maisons au réseau d'assainissement collectif.

L'avant projet établi par le bureau SAFEGE Environnement a donc été actualisé selon les conclusions du diagnostic et complété pour solliciter l'aide du Conseil général et de l'Agence de bassin.

Le dossier de subvention, qui est en cours d'instruction devrait, si tout se passe bien, permettre d'obtenir une aide financière proche de 80% dans le courant de l'année 2009, et donc de commencer les travaux cette même année.

Ces travaux constituent un préalable à la réfection de la rue sous les jardins, mais aussi au réaménagement attendu de la Place de la CHARREYRADE.

Réaménagement de l'ancienne FORGE.



Le bâtiment de l'ancienne FORGE a été acquis par l'EPF (Etablissement Public foncier) pour le compte de la commune

Les premiers travaux de réhabilitation qui étaient prévus en 2008 sont financés par le contrat local de développement de 2003/2008. La rétrocession du bâtiment à la commune a été signée en décembre 2008 et le conseil général a autorisé la commune à engager les travaux dans le premier semestre de l'année 2009. Le conseil municipal a chargé l'architecte urbaniste Christian BAUTHIER de préparer le projet, très imbriqué avec le réaménagement de la CHARREYRADE, afin de pouvoir commencer une première tranche de travaux en 2009 et de conserver ainsi les subventions promises.

Déneigement :

La réapparition d'un hiver avec de la neige a surpris : certains olloisiens avaient oublié, semble-t-il, que nous habitons pour la plupart à plus de 800m d'altitude c'est-à-dire en montagne, et que la neige et le verglas font très normalement parties de notre « paysage » hivernal. Ces conditions météorologiques particulières posent comme à chaque fois des contraintes de déneigement destinées à faciliter la circulation hivernale !

A ce sujet nous pouvons répéter quelques conseils :

- Tout d'abord, **l'équipement hivernal de la voiture est indispensable** : les pneumatiques à lamelles, se trouvent désormais à des prix très concurrentiels et ne représentent plus réellement, comme par le passé, une dépense supplémentaire. Il faut aussi doter sa voiture d'une pelle, voire de chaînes et d'une élingue pour se faire remorquer en cas de besoin. Il est prudent d'avoir de bonnes chaussures dans sa voiture pour pouvoir marcher dans la neige si l'on reste coincé dans une congère.
- Il faut **adapter sa conduite sur neige** : rappelons en le B à BA : petite vitesse, en prise, c'est-à-dire une vitesse en dessous de celle utilisée en conduite normale, surtout freiner le moins possible et si c'est indispensable le faire tout doucement, garder encore plus sa droite que d'habitude en n'hésitant pas à mordre sur le bas coté pour prendre de l'adhérence sur les graviers, anticiper tous les mouvements du véhicule et faire attention aux autres véhicules en gardant ses dis-



tances. Rappelons **qu'il existe d'excellentes écoles de conduite sur neige ou glace** et qu'il n'est pas honteux d'avouer son inexpérience sur ce type de route et de chercher à apprendre.

Sur le déneigement lui-même, rappelons les niveaux de responsabilité de chacun :

Le Département **déneige les routes départementales, à l'exception des parties agglomérées de la commune** (c'est-à-dire entre les panneaux d'entrées en agglomération). La nouvelle organisation mise en place par le conseil général depuis l'hiver dernier, découpe la commune en deux :

- la partie « aval » de la commune est déneigée par le centre d'exploitation de TALLENDE sous responsabilité de la divi-

sion routière « Val d'Allier » le chasse neige monte à Olloix en principe par la RD n° 119 en provenance de St SATURNIN, passe au bas du village et repart aussitôt par la RD n° 74 en direction de CHAYNAT.

- la partie amont est déneigée par le centre d'exploitation d'AYDAT sous responsabilité de la division routière du Sancy, le chasse neige descend, semble-t-il, à OLLOIX par la RD 74 en provenance du VERNET St Marguerite et des ARNATS, traverse le bourg, puis s'en va par la RD 150, déneige l'accès au hameau de Grandchamp et continue vers Lenteuges sur la commune de St Nectaire.
- Théoriquement ces circuits de déneigement, mis en place depuis le transfert de compétences de l'Etat au Conseil général ne devraient pas poser de problème particulier : l'année dernière, (une année sans neige !), ne nous a cependant pas permis de tester ce nouveau dispositif. Nous sommes donc intervenus récemment pour demander des améliorations, notamment en termes d'horaires de déneigement et afin que l'itinéraire du chasse neige « coïncide » avec le circuit de ramassage scolaire : nous vous informerons de la réponse du Conseil général.
- La commune déneige **la voirie communale** en commençant par la traverse puis en dégagant la desserte du lotissement et de Grandchamp. Les rues secondaires sont faites dans un second temps, puis les plus petites voies et ainsi de suite. Le nouveau matériel est plus performant et plus maniable que l'ancienne lame, mais pour autant, les rues en impasse sont très difficiles à déneiger ainsi que certaines ruelles trop étroites. Il manque encore des chaînes pour le tracteur, indispensables quand la neige est trop grasse. Des tas de gravillons

La chasse

Comme vous le savez déjà la chasse est à Olloix, comme dans beaucoup d'autres communes, un sujet de discorde. Depuis septembre 2007 le conflit entre les chasseurs est devenu ouvert. La commune a constamment cherché à apaiser les querelles en provoquant des réunions de conciliation. De nombreuses fois elle était sur le point d'obtenir un accord cependant, à chaque fois, une nouvelle exigence apparaissait qui empêchait de réaliser cet accord. Les efforts de la municipalité ont été vains, finalement il s'est créé une seconde société de chasse. Il faut bien noter qu'en France la liberté d'association est un principe acquis depuis 1901, n'importe qui à Olloix peut, par

de pouzzolane sont normalement installés aux endroits stratégiques, et la commune a commandé cette année 6,5 tonnes de sel (déjà épuisé le 10 janvier) ! A 120 euros la tonne le coût du sel, totalement financé par le budget communal, n'est pas négligeable. Rappelons d'ailleurs que le sel n'est efficace que lorsque le verglas s'installe ou que l'épaisseur de neige sur la voie est très faible, et que la température n'est pas trop basse (supérieure à -6°C) dans tous les autres cas, rien ne peut être fait, à part répandre un peu de gravillons ! (Pour en savoir plus sur le salage des routes vous pouvez visiter le site Internet québécois <http://www.rgiguere.qc.ca/materiaux2.html>)

Il ne faut pas oublier qu'il est de votre propre responsabilité de dégager votre « pas de porte », bourrelet du chasse neige compris : c'est une disposition bien connue du code civil. Les personnes âgées ou handicapées peuvent appeler la mairie pour un coup de main, qui ne pourra toutefois être donné qu'après fin du déneigement des voies ! La solidarité entre voisins existe en montagne et les choses s'arrangent souvent très amicalement.

L'attitude de certains olloisiens vis-à-vis de l'employé municipal et de notre adjoint aux travaux est parfois inadmissible, voire injurieuse : le maximum est fait dans la limite du possible : c'est-à-dire en respectant une réglementation du travail stricte et avec des moyens financiers très limités. Les injures n'encouragent ni les employés ni les élus à travailler tôt le matin ou le dimanche ! Dans ces moments difficiles pour tout le monde, c'est plutôt des encouragements ou un coup de main qui sont attendus, nous n'hésiterons pas à sanctionner ceux qui iraient trop loin à ce point de vue.

exemple, créer une troisième société de chasse ! Prenant acte de cette situation le conseil municipal n'a pas accordé le droit de chasse sur les terrains communaux pour 2008-2009.

La saison de chasse 2008 s'est donc ouverte dans une ambiance conflictuelle déplorable. La municipalité poursuit ses efforts pour résoudre le problème mais le découragement commence à gagner les élus. Espérons que le problème de la chasse finira par se résoudre, d'autant plus que tout le monde est d'accord, y compris les intéressés, pour dire que sur un territoire aussi morcelé que la commune d'Olloix il ne devrait pas y avoir deux sociétés de chasse.

Evènement XXL

L'office de tourisme des Cheires (OT LAVE) envisage d'organiser un évènement sur l'ensemble de la communauté de commune appelé évènement XXL. Cela se fera en organisant, pour tout public et sur tout le territoire, des manifestations simultanées conviviales et chaleureuses coïncidant avec des évènements sportifs régionaux, nationaux. Au cours de cet évènement

aura lieu un rassemblement de plusieurs dizaines de montgolfières avec la possibilité de vols de découverte.

Pour que cette manifestation soit un succès il est indispensable que les habitants et leurs élus se mobilisent. Lorsque les commissions, qui ont en charge ce dossier, auront un peu avancé elles ne manqueront pas de faire appel à vous

La vie des associations

Olloisirs

Un barbecue a été organisé le 14 septembre 2008 :

95 personnes se sont réunies sous les tentes montées au pré de Barre, l'ambiance fraîche du matin s'est vite réchauffée au grand bonheur de toute le monde.

Gymnastique

Après une interruption due aux travaux de rénovation de la salle du préau, les cours ont repris avec des adeptes de plus en plus nombreux, plus exactement de plus en plus nombreuses car le nombre d'adeptes masculins reste stable.

Les cours ont lieu :

- **lundi 20h-21h (abdo-fessiers)**
- **mercredi 20h-21h (step)**

Rando

Il reste toujours à découvrir ou redécouvrir des coins peu connus de notre territoire. Ce jour là, nous étions une douzaine vers le ruisseau de Faye.

Les informations sur les activités sont communiquées :

- **aux adhérents**
- **par voie d'affichage sur les 5 panneaux municipaux**
- **et aussi sur le blog d'Olloisirs <http://olloisirs.blogspot.com>.**

Il est encore temps de renouveler sa cotisation qui est de 5 euros pour l'année scolaire 2008-2009.

Club des trois Puys

Le club des Trois Puys, qui se réunit un jeudi sur deux, a repris ses activités le jeudi 11 septembre 2008. Tous les membres ont apprécié le confort apporté par l'aménagement de la salle du préau.



Le repas de Noël du club

Don du sang



PLANNING 2009

COLLECTES DE SANG TOTAL 2009

<u>LIEU</u>	<u>DATE</u>	<u>LOCAL</u>	<u>HORAIRES</u>
SAINT AMANT TALLENDE	Mercredi 22 avril Mecredi 21 Octobre	EHPAD " Le Montel" (Maison de Retraite)	17 h / 19 h 30
TALLENDE	Lundi 24 Août Mardi 22 Décembre	Salle des Fêtes	17 h / 19 h 30
SAINT SATURNIN	Mercredi 24 Juin	Salle des Fêtes	17 h / 19 h 30
LE CREST	Jeudi 11 Juin	Salle des Loisirs	17 h / 19 h 30
CHANONAT	Mardi 1er Décembre	Salle des Loisirs	17 h / 19 h 30
COURNOLS	Vendredi 7 Août	Foyer Rural	9 h 30 / 11 h 30
AYDAT	Vendredi 10 Avril	Foyer Rural	17 h / 19 h 30
SAULZET-LE-FROID	Mercredi 11 Mars	Salle Polyvalente	8 h 30 / 11 h
LE VERNET STE MARGUERITE	Jeudi 9 Juillet	Salle des Fêtes	8 h 30 / 11 h
SAINT SANDOUX	Lundi 23 Février	Salle des Fêtes	17 h / 19 h 30

COLLECTES DE PLASMAPHERESE 2009

<u>LIEU</u>	<u>DATE</u>	<u>LOCAL</u>	<u>HORAIRES</u>
SAINT AMANT TALLENDE	Jeudi 14 Mai Vendredi 15 Mai	EHPAD " Le Montel" (Maison de Retraite)	8 h 30 / 11 h 30 14 h 30 / 17 h 45
SAINT AMANT TALLENDE	Jeudi 3 Septembre Vendredi 4 Septembre	EHPAD " Le Montel" (Maison de Retraite)	8 h 30 / 11 h 30 14 h 30 / 17 h 45
SAINT AMANT TALLENDE	Jeudi 12 Novembre Vendredi 13 Novembre	EHPAD " Le Montel" (Maison de Retraite)	8 h 30 / 11 h 30 14 h 30 / 17 h 45

L'ancien temps à Olloix :
La légende du rocher Saint Pierre

Avant que la TSF, puis la télévision soient rentrées dans tous les foyers il y avait, dans tous les villages, les soirs d'hiver, des veillées. Lors de ces veillées un villageois, choisi pour ses talents de conteur, racontait, bien évidemment en patois, des contes et des légendes que l'on se transmettait oralement de génération en génération. La plupart de ces légendes sont aujourd'hui oubliées. Cependant, pour l'Auvergne, un grand nombre d'entre elles, plus de mille contes de la région des **Monts-du-Forez**, ont été rassemblées par Henri Pourrat dans son ouvrage monumental « Le Trésor des Contes » qu'il a écrit les douze dernières années de sa vie. Henri Pourrat, prix Gongourt en 1941 pour « Vent de mars », est un grand écrivain auvergnat, il est né à Ambert en 1887 et mort dans la même ville en 1959. On célébrera cette année le cinquantenaire de sa mort.

A Olloix, quelques légendes sont tout de même parvenues jusqu'à nous. Nous vous en livrons une qui a été retranscrite (en français) par une ancienne olloisienne.

Un jour, il y a bien longtemps de cela, le diable et Saint Pierre se rencontrèrent sur le bord du plateau qui domine la vallée de la Monne. Ils firent ensemble le pari de traverser la rivière en une seule enjambée à partir du haut d'un rocher voisin. Saint Pierre passa le premier et réussit sans encombre à traverser, par contre, le diable échoua : il tomba au beau milieu de la Monne une centaine de mètres plus bas, en tombant son corps creusa en plein milieu de la rivière, un trou dans le rocher que l'on appelle de nos jours le gouffre de la Pichodière. A cet endroit là où le pied du diable est resté gravé dans le rocher, l'eau forme un tourbillon ; il paraît que l'empreinte de son corps est toujours visible dans le rocher du gouffre. Malheur à celui qui voudrait se baigner à cet endroit car il sera entraîné par le diable dans le tourbillon et il se noiera inévitablement.

D'après la légende qui s'est transmise depuis ce temps là dans les veillées d'Olloix, on dit qu'en venant le 29 juin au soir, jour de la Saint Pierre, il est possible d'entendre la chute du diable dans la rivière et le craquement de ses os qui se brisent sur les rochers.

Depuis ce jour, le rocher qui domine la vallée de la Monne, un peu en dessous de Riberolles, porte le nom de rocher Saint Pierre.